

PRIX DE LA DESIRADE

4ème(P/ 6249), Classe 4 — 27/10/2024 14h30, LA MARTINIQUE

PLAT, 1.400 meters, Corde à GAUCHE, Terrain COLLANT (4,5)

7.000 (3.500, 1.400, 1.050, 700, 350)

ARRIVEE OFFICIELLE: 9 Engagés. 1 Supplémentaire-2. 8 Partants Définitifs. 1 Non-Partant. - PMH -

Temps du 1er : 1.27.37 (Redk : 1. 2.40)

HANDICAP CATEG DIVISE

Pour chevaux entiers, hongres et juments de **3 ans et au-dessus**.

Seront qualifiés dans cette épreuve, les chevaux auxquels le handicapeur aura attribué une valeur égale ou inférieure à 55 k.

Les poids de cette épreuve seront éventuellement remontés après division à la cloture des partants, afin que le poids le plus élevé soit fixé à 62 k.

Les remises de poids, prévues par l'Article 104 du Code des Courses au Galop, ne sont pas applicables dans ce prix.

Réf. +130,+140

Décisions des commissaires

La température extérieure relevée par la société organisatrice le jour de la course étant supérieure ou égale à 30 degrés Celsius, les Commissaires ont accordé la tare supplémentaire de 0.5 kg conformément aux dispositions du paragraphe III de l'article 150 du Code des Courses au Galop. Les Commissaires ont autorisé le hongre LOI DU TALION à être muni d'un bonnet antibruit de couleur rouge pour être présenté au public, ce dernier étant retiré derrière les stalles de départ. A l'issue de la course, le hongre HYNNDAH a fait l'objet d'un prélèvement biologique.

Informations

Conformément aux dispositions de l'article 196 du Code des Courses au Galop, les résultats des courses sont publiés sous réserve des modifications qui y seraient éventuellement apportées, à la suite de réclamations, d'appels ou d'une décision prise par les Commissaires de France Galop en application dudit code.

Place Cheval	N° Père/Mère	Écart au précédent	Couleurs	Propriétaire	Entraîneur	Dép./Pays	Jockey Ent.	Poids Gain	Prim. Prim.	Suppl. Equipement(s)	Écurie.	Éleveurs prop. elev.
--------------	--------------	--------------------	----------	--------------	------------	-----------	-------------	------------	-------------	----------------------	---------	----------------------

1	HYNNDAH H.PS. 7 A.	04	Par: ASANGA et DAHLIA DEUX (CONQUISTACKY)	(Corde:05)		MR FRANCOIS BORDERIEUX	F. BORDERIEUX	971	GABRIEL BON	61 kg (60,5 3.500 1.575 659 kg)	ANL	R. SAINTE ROSE,MME D. SAINTE-ROSE, D. SAINTE-ROSE,MME H. SAINTE-ROSE		
2	POLYXO F.PS. 4 A.	01	Par: ZIZANY et QUEEN OF POLAND (HALLING)	T (Corde:02)		MR BENOIT MAGDELEINE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	REMI CAMPOS (CHE)	62,5 kg (62 kg)	1.400 630 263	NNN	N. CAMPOS, JC. CAMPOS, RAY. CAMPOS	
3	BAKHARA F.PS. 5 A.	08	Par: MACHUCAMBO et BAROUDA (MY RISK)	2.5 (Corde:01)		MR ANDRE JACOBY-KOALY	A. JACOBY-KOALY	971	FRANCK TORRALBA	57 kg (56,5 1.050 472 197 kg)	NNL	P. LAMY		
4	DEVNA F.PS. 6 A.	03	Par: AMADEUS WOLF et DYKAM (DYLAN THOMAS)	T (Corde:04)		MR BENOIT MAGDELEINE	MME L. DUPELIN LALUNG	972	JEREMY MOISAN	61 kg (60,5 kg)	700 315 131	NNL	SUC. M. JARLAN	
5	CAPITAINE DEUX H.PS. 10 A.	09	Par: SIDPOUR et MAXI MAXA (SAND PROSPECTOR)	CTE (Corde:06)		MR STEPHENSON S. HARRIS HARRIS		971	MME ADELINE MEROU	55 kg (56 kg)	350 157 65	P	ONL	G. ZIE
6	LOI DU TALION H.PS. 4 A.	06	Par: SIDPOUR et TU T'LAISSES ALLER (HERNANDO)	10L (Corde:03)		MR THIERRY HAYOT	S. JOUSSELIN	972	MR ISIDORE BOUAZIZ	58,5 kg (58 kg)	NNL	O. NEMORIN		

7	BAGOKEN F.PS. 5 A.	02 Par: GOKEN et BAKOURA (KOUROUN)	7.5 (Corde:09)		MR ANDRE JACOBY- KOALY	A. JACOBY- KOALY	971	MME FLAVIE PARMENTIER	60,5 kg (61,5 kg)	NNL	P. LAMY
8	RICHAUNERADOXE M.PS. 6 A.	05 Par: BROOX et KARENINA (KAHYASI)	2.L (Corde:08)		MR YOHAN PENELOPE	Y. PENELOPE	972	MME SARAH AKARI- SOUIDANE	57,5 kg (58,5 kg)	NNL	G. ZIE
NP	JOHN STEED	07 CERTIFICAT VETERINAIRE								NNN	